

n'apercevons pas de religieux jainas, mais seulement des laïques ou des moines bouddhiques. Ces rivaux haineux et haïs (tant de fiel entre-t-il dans l'âme des ascètes!) se laisseraient, en effet, aisément reconnaître au fait qu'ils étaient totalement nus. A les en croire, ils auraient été «vêtus de l'air ambiant» (*digambara*) ou encore «couverts du pagne de la loi» (*dharmacāta-praticchanna*); mais cela revient exactement au même : ce sont les gymnosophistes des Grecs. Ils n'apparaissent que très rarement sur nos bas-reliefs et le principal intérêt du fragment, malheureusement mutilé, que nous reproduisons sur la figure 261 (dont il faut peut-être rapprocher la figure 225 c) est qu'ils s'y montrent⁽¹⁾. Ce gros homme nu, à la tête rasée, aux reins tout juste ceints d'une corde, qui sort entre les fines colonnettes de la véranda, est, à n'en pas douter, un moine jaina, ou du moins appartenant à une secte qui pratiquait les mêmes observances. Il est clair également que le Buddha est en train de descendre du ciel dans une auréole de splendeur, car les pieds ne touchent pas encore terre et tout son corps est enveloppé du flamboiement de son *tejas* (cf. p. 448, et fig. 246 et 263). D'autre part, cet homme barbu et âgé que nous apercevons derrière les rebords, décorés de merlons, de la terrasse, doit avoir ses raisons pour prendre une mine aussi furieuse, comme la jeune personne debout au premier plan pour adopter cette attitude de défi. Sûrement nous tombons au milieu d'une querelle de famille provoquée, comme il arrive, par des dissentiments d'ordre religieux : et une partie, qui a pour enjeu le revenu des aumônes de cette riche demeure, se joue entre les deux congrégations ennemies des Bouddhistes et des Nirgranthas.

Ce serait le moment de recourir aux textes, moins pour justifier la conjecture que pour la compléter en leur empruntant le nom des principaux personnages; malheureusement nous n'y trouvons cette fois que confusion. Ils connaissent bien des scènes analogues, mais

⁽¹⁾ Cf. encore, dans *J. A. S. B.*, 1852, pl. XXXIX, un fragment où C. Bailey

voit (p. 621) «le sacrifice d'une victime humaine sur un autel de pierre bas».